

## Séance du Conseil du 02 septembre 2019

Présents : MAES Valérie, Bourgmestre - Présidente  
 AVRIL Jérôme, CECCATO Patrice, ALAIMO Michèle, HOFMAN Audrey, MATHY Arnaud, Echevins  
 CUSUMANO Concetta, FRANSOLET Gilbert, ZITO Filippo, FRANÇUS Michel, PANNAYE Jean-Christophe, GAGLIARDO Salvatore, FIDAN Aynur, AGIRBAS Fuat, MICCOLI Elvira, BURLET Sophie, BENMOUNA Abdelkarim, TERRANOVA Rosa, VENDRIX Frédéric, D'HONT Michel, DUFRANNE Samuel, HANNAOUI Khalid, MALKOC Hasan, SCARAFONE Sergio, ODANGIU Iulian, METZMACHER Cécile, CLOOTS Nadine, Conseillers  
 MATHY Claude, Directeur Général

**Madame la Bourgmestre V. MAES** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillers et au public présent.

**Madame la Présidente V. MAES** excuse l'absence de Madame la Conseillère C. METZMACHER et de Messieurs les Conseillers J.-C. PANNAYE et I. ODANGIU.

### SÉANCE PUBLIQUE

#### 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Approbation du P-V du 24 juin 2019.

**Madame la Présidente V. MAES** explique que, en application de l'article 47 du R.O.I. du Conseil communal, figurent aussi à ce PV les interventions – relatives aux points 5, 8 à 51, 53, 54, 58, 60, 63 et aux questions orales – communiquées par le Groupe Ecolo.

**Madame la Conseillère R. TERRANOVA** signale des erreurs de retranscription aux PV du 27 mai 2019 et du 24 juin 2019. Pour le PV du 27 mai 2019, une au point 10 de ce PV, relatif au remboursement anticipé des aides extraordinaires octroyées au travers du compte CRAC LT, point pour lequel le Groupe PTB ne s'était pas abstenu mais avait voté pour. Une autre erreur de retranscription au point 15 de ce PV, relatif à l'adaptation du règlement de travail applicable à l'ensemble du personnel communal, point pour lequel il n'y avait pas unanimité, le Groupe PTB ayant voté contre.

Pour le PV du 24 juin 2019, une erreur de retranscription au point 24, relatif au règlement redevance pour participation financière des parents dans le cadre de l'accueil extra-scolaire, point pour lequel le groupe PTB avait voté contre, pas pour.

**Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE** explique que le point 54 du Conseil du 24 juin 2019, relatif au Rapport de rémunération - jetons de présence, nécessitait que les intercos aient eu leurs AG pour intégrer les montants perçus dans ces organismes. Est-ce que ce rapport a été finalisé et modifié ? Nous souhaitons qu'il soit renvoyé à l'ensemble des conseillers et mis en ligne sur le site de la commune.

**Madame la Présidente V. MAES** rappelle qu'avant toute mise en ligne de ce Rapport, celui-ci doit être préalablement approuvé par le Conseil communal, auquel il sera proposé prochainement en ce sens.

**Madame la Conseillère S. BURLET** demande que le PV du Conseil communal du 27 mai 2019 lui soit transmis.

### LE CONSEIL,

Par 21 voix pour et 3 abstentions (M.M TERRANOVA, D'HONT, SCARAFONE),

### APPROUVE

le procès-verbal de la séance du Conseil du 26 juin 2019.

\*\*\*\*\*

#### 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Programme stratégique transversal du Collège Communal pour la législature 2019-2024 - Prise d'acte.

A l'issue de la présentation de ce point par **Madame la Présidente V. MAES**, **Madame la Conseillère S. BURLET** et **Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET** expliquent les raisons pour lesquelles leur Groupe respectif – MR et Saint-Nicolas + – s'abstiendra lors du vote pour ce point. **Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE** explique pour le groupe Ecolo " Nous aurions voté contre si

nous n'avions pas eu de commission pour développer le sujet. En effet, nombre d'indications sont partielles ou timides et ne permettent pas d'avoir une vue réelle des actions qui seront entreprises. Sur les matières qui suivent, voici quelques commentaires. Concernant l'enseignement : nous saluons l'approche globale de Madame HOFMAN sur le dossier de l'école de la rue d'Angleur, enfin revu et globalisé, avec recherche de subsides. Nous regrettons l'absence d'éléments sur les cantines scolaires, or c'est aussi un levier de développement économique et d'impact socio-sanitaire positif : manger sainement aide à grandir et à apprendre ; et les produits en circuits courts permettent de faire vivre les emplois locaux. Par ailleurs, nous voudrions des assurances sur la pérennité de la fourniture actuelle des repas par Isosel - petite enfance : Nous sommes heureux de voir abouti le projet de crèche Les Chaudoudoux. Un de ses atouts est d'ailleurs sa cuisine pensée pour le bio. Les Chaudoudoux nécessitent évidemment un suivi spécifique pour leur pérennisation. Nous souhaitons aussi qu'une attention particulière soit accordée à l'ensemble des projets d'accueil des tout-petits de la commune pour fixer les jeunes ménages sur notre territoire.

Concernant la Cohésion sociale : nous soutenons sans réserve le plan de cohésion sociale mais souhaitons qu'il puisse élargir et diversifier ses publics. Concernant la sécurité : nous validons la priorité claire sur la sécurité aux abords des écoles. Nous voulons la renforcer en établissant p.ex. des "rues scolaires" comme il en existe à Bruxelles. La sécurité routière est un axe oublié : des zones 30, des dispositifs ralentisseurs, des rues mises à sens unique sauf pour les vélos, voilà quelques mesures peu coûteuses à mettre en œuvre. Concernant la Mobilité : nous y revenons sur le plan climat et dans les questions d'actualité, mais c'est l'énorme point faible du PST, qui prévoit beaucoup trop peu, voire rien, pour la mobilité douce, pour la sécurité des habitants qui redoutent la vitesse des voitures ou ne supportent plus de les entendre. Concernant le logement : nous réservons nos commentaires pour le point 4. Concernant les commerces : il est nécessaire de rapidement agir pour retisser un maillage de commerces de proximité. L'économie sociale, l'économie circulaire et les circuits courts sont probablement autant de pistes à soutenir car il s'agit d'emplois non délocalisables. Le soutien aux nouveaux commerces, y compris dans la phase projet, avant l'ouverture, est probablement une piste à creuser ! Nous voudrions des plans spécifiques pour le Pansy et Tilleur qui ont perdu nombre de commerces ces dernières années. Concernant les cimetières : il est nécessaire de passer des cimetières du passé, traités au désherbant, à des cimetières nature, havres de paix et de biodiversité. Nous espérons que l'entrée en fonction, ce jour, de trois nouveaux fossoyeurs, permettra d'atteindre cette ambition. Concernant l'environnement, il est temps d'aménager aussi des espaces verts à 10 minutes à pied maximum de tout habitant. Pour cela, il faut développer une politique d'aménagement du territoire sérieuse, et tout comme pour la culture, il est nécessaire de sortir du centrage sur la Maison des Terrils, même si tout le monde trouve cet endroit splendide. Mais nous souhaitons que son aspect de réserve naturelle et lieu de quiétude soit renforcé. Par ailleurs, il faut remettre des poubelles dans Saint-Nicolas comme Seraing l'a fait récemment ! Evidemment, il faut aussi régler le problème des encombrants. Concernant la participation : nous souhaitons des mesures beaucoup plus volontaristes et des commissions consultatives où peuvent se relayer des citoyens, experts de leur quartier ou de situations de vie qui pourront faire avancer l'intérêt communal. De plus cela rendrait cohérent le projet de budget participatif, et cela aiderait à retisser de la confiance entre le politique et le citoyen. Concernant la bonne gouvernance : c'est en fait là que le bas blesse. Nous respectons tout à fait le travail du collège et notre commentaire n'est pas sur la qualité de celui-ci mais sur la conséquence du trop peu de temps passé, selon notre point de vue, dans l'exercice de leur mandat. Nous pensons que des échevins et bourgmestre exercent leur fonction à temps plein ou au moins à 3/4 temps pourraient apporter une vision d'avenir plus fondée, plus forte, et seraient moins écrasés par la nécessaire réactivité aux urgences ou aux plaintes de nos concitoyens. Enfin, nous espérons et avons confiance dans le fait que la commission sur la transparence sera suivie d'effets et que nous pourrions ainsi mieux collaborer à l'intérêt général, majorité et opposition, pour faire de Saint-Nicolas une commune forte et ambitieuse. " **Monsieur le Conseiller F. VENDRIX** explique pour le Groupe PS : " La majorité socialiste a l'honneur de proposer ce jour la formalisation planifiée de sa déclaration de politique communale, votée en séance du Conseil le 4 février dernier. Ce premier Programme Stratégique Transversal (PST) liste de manière responsable une série d'actions concrètes touchant directement les Saint-Niclausiens dans leur vie quotidienne. Que ce soit dans le domaine de la citoyenneté (par le biais de l'éducation, de l'instruction, de la cohésion sociale), du cadre de vie (on l'observe dès à présent avec la nouvelle crèche communale, on le constatera avec les actions menées en termes de travaux, de mobilité, de sécurisation des abords des écoles), ou encore du développement durable (voyez les aménagements projetés de plusieurs bâtiments communaux, menés de manière éco-responsable), ou de l'économie – par l'intermédiaire de la sortie du plan de gestion, la majorité socialiste balise un périmètre d'actions prioritaires et réalistes, s'inscrivant dans la droite ligne du travail effectué au quotidien. Ce Programme ambitieux, reposant sur une collaboration permanente du Collège communal et de l'Administration, et couvrant toute la période de la mandature à venir, vise donc le bien-être des Saint-Niclausiens et Saint-Niclausiennes."

## LE CONSEIL,

VU le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement en son article L

1123-27;

**VU** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil communal du 3 décembre 2018 faisant suite aux élections du 14 octobre 2018, spécialement en ce qu'il porte sur l'adoption du pacte de majorité et la désignation des échevins;

**VU** la délibération du 04 février 2019 par laquelle il adopte la déclaration de politique communale du Collège communal pour la durée de son mandat;

**VU** la délibération du 09 août 2019 par laquelle le Collège communal arrête le programme stratégique transversal de la législature 2019-2024, lequel reprend la stratégie développée pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés et ce au travers d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis au regard des moyens humains et financiers à disposition suivant avis du Comité de direction notamment;

**VU** l'avis positif émis par Monsieur le directeur financier en date du 06 août 2019;

**ATTENDU** que ledit programme a fait l'objet d'une présentation détaillée en réunions des commissions réunies les 29 août 2019;

Après en avoir débattu publiquement selon les termes de l'article L 1123-27 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

A l'unanimité des membres présents,

#### **DECIDE**

De prendre acte:

- du programme stratégique transversal pour la législature 2019-2024 tel que présenté par la Collège communal;
- du fait que le Collège communal publiera ledit programme conformément à l'article L 1133-1, soit par voie d'affichage aux valves de la maison communale, et le mettra en ligne sur le site internet de l'administration;
- du fait que la présente délibération et ses annexes seront transmises au Gouvernement wallon.

\*\*\*\*\*

### **3. TRAVAUX - Plan climat - Rapport final - Approbation**

*A l'issue de la présentation de ce point par **Monsieur l'Echevin J. AVRIL**, **Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE** explique : " Ce plan Climat a 3 ans de retard. L'intention a été actée en février 2016, par opportunisme politique - ce qui n'est pas nécessairement mal. 3 ans plus tard (oui, trois ans !), les enjeux climatiques se font nettement plus pressants encore. Or le plan est timide, se contentant d'actions d'adaptation, sans objectif réellement ambitieux, en ayant soigneusement évité d'inclure la population dans le processus de construction du plan, et en oubliant, surtout, que le changement climatique affecte déjà nos concitoyens, en témoignent les vagues de chaleur à répétition ces dernières années ou le niveau alarmant des nappes phréatiques. On y va donc à reculons et à petit pas alors que l'urgence climatique est pourtant une urgence sociale !*

*Le logement représente 37% des émissions. C'est évidemment là qu'il faut agir prioritairement. Heureusement, les habitations sociales ont une politique d'isolation du bâti qui aide favorablement l'atteinte des objectifs (comme quoi, l'approche sociale rencontre effectivement l'approche climatique). Tout profit pour la commune. Mais soyons de bons comptes : si l'annonce faite en commission d'une mise à disposition d'une enveloppe pour aider à l'isolation est réellement rendue effective, ce sera un effort dans la bonne direction, et nous le saluons. Nous nous réjouissons aussi de l'engagement d'un conseiller en énergie. Et nous proposons, comme dans notre programme, que ce conseiller soit à temps plein, et puisse donc disposer de temps de travail pour conseiller les gens dans la recherche de subsides à l'isolation et à la rénovation durable. La mobilité représente 52% des émissions. On pourra toujours arguer que la commune subit surtout un charroi de transit, et n'est donc pas responsable de toutes les émissions. Mais arrêtons de se voiler la face et empoignons enfin le dossier mobilité ! La mobilité, c'est aussi, et peut-être avant tout, une urgence sociale, particulièrement dans une des communes les plus pauvres de Wallonie et aussi densément peuplée. C'est une nécessité sociale et sanitaire pour notre population, de favoriser les transports en commun et la mobilité douce, pour s'inscrire de manière volontariste dans le programme FAST (fluidité, accessibilité, sécurité /*

*santé, transfert modal) de la Région Wallonne. L'objectif est de réduire l'utilisation de la voiture privée de 83% à 60%, augmenter le vélo et la marche de 4 à 10%, augmenter de 6% la part du bus. On dit que c'est pour le Climat, mais c'est surtout pour que nous puissions tous, et particulièrement les plus démunis, continuer à vivre bien ! Donc vous vous en doutez, M. l'Echevin, nous serons particulièrement " au taquet " pour suivre la mise en oeuvre du Plan communal de mobilité qui sera donc lancé en 2020 et finalisé en 2022, si l'on en croit ce document en son objectif A.09. Nous nous abstenons car si nous trouvons primordial qu'il y ait un plan climat, nous voyons clairement que celui-ci ne va pas assez loin face à l'urgence climatique qui commence à mettre à mal, d'ores et déjà, le bien-être des Saints-Clausiens et que le budget investi est égal à zéro. Nous souhaitons un objectif de réduction des gaz à effet de serre de 50% pour 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050. Parce que c'est une urgence sociale. "*

## **LE CONSEIL,**

**VU** l'article L1122-30 du Code de la Démocratie local et de la décentralisation ;

**ATTENDU** que la Province de Liège a déposé sa candidature à la campagne POLLEC 2, Politique Locale Energie Climat visant à favoriser l'engagement des structures territoriales concernées à privilégier le concept « économie bas carbone » ;

**VU** le courrier du Collège provincial daté du 21 mai 2015 invitant les Villes et Communes à adhérer à la structure supra-locale proposée par la Province de Liège dans le cadre de ladite campagne ;

**VU** la décision du Conseil communal de Saint-Nicolas, prise en séance du 29 février 2016, par laquelle il a décidé de répondre favorablement audit courrier ;

**VU** qu'à cette même séance, le Conseil communal s'est engagé, dans le cadre de la campagne POLLEC 2, à signer la Convention des Maires au plus tard le 31 décembre 2016 ;

**ATTENDU** qu'en posant sa candidature en tant que structure supra-locale, la Province de Liège s'est engagée à mettre en place une cellule de soutien aux Villes et Communes partenaires dans le cadre de leur adhésion à la Convention des Maires ;

**ATTENDU** que la candidature de la Province de Liège a été retenue par la Wallonie en date du 25 septembre 2015 et que la Province de Liège est par conséquent, désignée comme étant un des 6 coordinateurs territoriaux en Wallonie ;

**CONSIDERANT** l'adoption par l'Union Européenne, en octobre 2014, du Cadre d'action en matière de climat et d'énergie 2030 fixant de nouveaux objectifs à savoir au moins 40 % de réduction nationale des émissions de gaz à effet de serre, au moins 27 % de l'énergie consommée dans l'Union Européenne provenant de sources d'énergie renouvelables, au moins 27 % d'économies d'énergie ;

**CONSIDERANT** qu'une nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie, visant à réduire les émissions de CO2 d'au moins 40 % d'ici à 2030 et regroupant les deux piliers du changement climatique, l'atténuation et l'adaptation, dans cette initiative a été présentée le 15 octobre 2015 au Parlement européen ;

**CONSIDERANT** que l'atténuation et l'adaptation peuvent offrir de multiples avantages pour l'environnement, la société et l'économie. Si elles sont menées de pair, ces deux politiques ouvrent de nouvelles opportunités pour promouvoir un développement local durable, notamment la possibilité de bâtir des communautés et des infrastructures plus inclusives, résilientes et économes en énergie ; d'améliorer la qualité de vie ; de stimuler les investissements et l'innovation ; de stimuler l'économie locale et créer des emplois ; de renforcer l'engagement et la coopération des parties prenantes ; 2

**ATTENDU** qu'en signant la nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie, la commune partage, avec les autres signataires, une vision pour 2050 qui consiste à :

- accélérer la décarbonisation de son territoire et contribuer ainsi à contenir le réchauffement moyen de la planète en-dessous de 2 °C ;
- renforcer ses capacités à s'adapter aux effets inévitables du changement climatique, rendant ainsi son territoire plus résilient ;

accroître l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables sur son territoire garantissant ainsi un accès universel à des services énergétiques sûrs, durables et abordables pour tous.

**ATTENDU** qu'en signant la nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie, la commune s'engage à contribuer à cette vision en :

réduisant les émissions de dioxyde de carbone sur son territoire d'au moins 40 % d'ici à 2030 grâce à une meilleure efficacité énergétique et à une plus grande utilisation de sources d'énergie renouvelables ;  
 augmentant sa résilience au changement climatique ;  
 traduisant ces engagements en une série d'actions concrètes, comme présenté dans l'annexe de ladite Convention, comprenant notamment le développement d'un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et le Climat qui définit des mesures concrètes et précise les résultats souhaités ;  
 veillant à assurer un suivi et à faire rapport de ses progrès régulièrement dans le cadre de cette initiative ;  
 partageant sa vision, ses résultats, son expérience et son savoir-faire avec ses homologues des autorités locales et régionales dans l'Union Européenne et au-delà, grâce à une coopération directe et à des échanges entre pairs.

Par 19 voix pour et 4 abstentions (M.M TERRANOVA, D'HONT, DUFRANNE, SCARAFONE),

#### **APPROUVE**

la mise en place d'une politique locale énergie climat-POLLEC.

qui comprend:

La réalisation d'un inventaire des émissions des GES et une estimation générale du potentiel de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, le tout au niveau territorial;

L'établissement d'un plan d'Action en Energie Durable (PAEDC) ;

La mise en place d'une commission/cellule « POLLEC » responsable de la mise en œuvre et du suivi du Plan d'Action Energie Durable et Climat;

La définition d'un plan de communication et d'une démarche de mobilisation locale participative;

La définition d'un plan d'investissement annuel (au moins 3 ans).

\*\*\*\*\*

#### **4. LOGEMENT - Politique du logement.**

*A l'issue de la présentation de ce point par **Monsieur l'Echevin J. AVRIL**, **Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE** explique : " Le texte est à ce stade un texte d'intention fort vague et nous souhaitons qu'il soit décliné dans un plan plus concret avec des critères clairs en aménagement du territoire, urbanisme, impact de mobilité, mais aussi qu'il s'accompagne d'une capacité de monitoring des loyers et du prix de l'immobilier dans la commune. Nous soutenons aussi pleinement le projet d'une cellule logement qui fasse la chasse aux logements vides. Nous soutenons les objectifs visant à rénover le bâti et le mettre aux normes d'isolation. Nous soutenons pleinement l'approche Stop Béton, telle qu'expliquée par M. l'Echevin J. AVRIL en Commission jeudi dernier. Cette approche vise à arrêter la construction de nouvelles habitations tout en augmentant l'offre de logements via la rénovation ou la transformation d'immeubles existants – c'est bien cela M. AVRIL ? En cohérence avec cela, nous prenons donc acte d'un stop à des projets comme Terrilex qui auraient un impact dommageable sur l'environnement et une pression forte sur la mobilité. "*

***Monsieur l'Echevin J. AVRIL** explique que si une commune a, dans une certaine mesure, un droit de regard sur la qualité des projets d'urbanisme proposés, elle n'a pas le droit – fort logiquement – d'interdire l'utilisation d'un terrain à bâtir par son propriétaire.*

**LE CONSEIL,**

VU l'article 187 § 1<sup>er</sup> du Code wallon du logement et de l'habitat durable disposant que les communes doivent élaborer une déclaration déterminant les objectifs et les principes des actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent ;

Par 18 voix pour et 6 abstentions (M.M FRANSOLET, TERRANOVA, D'HONT, DUFRANNE, SCARAFONE, CLOOTS,

#### **DECIDE**

d'adopter la déclaration de politique communale du logement proposée par le Collège communal et dont le contenu suit :

### **OBJET : DECLARATION DE POLITIQUE DU LOGEMENT**

#### **Contexte**

La Wallonie doit faire face à d'importantes évolutions sociodémographiques, principalement en termes de vieillissement de la population, de composition et de taille des ménages.

La Région wallonne estime ses besoins futurs à 11.000 logements par an de 2020 à 2030, 10 000 logements par an de 2030 à 2040 et 7 000 logements par an de 2040 à 2050. Cette estimation peut cependant varier en fonction du contexte économique, des politiques menées à l'échelon fédéral ou des régions voisines.

Plus de 70% de la population habite en ville, même si les villages périurbains attirent de plus en plus de nouveaux habitants.

Prenant en considération la représentation des seniors, la part des personnes âgées de plus de 65 ans laquelle ne cesse d'augmenter, le vieillissement de la population reste un défi de taille qu'il convient de gérer en ce qui concerne notamment l'offre en logements adaptés à cette frange de la population. Saint-Nicolas étant une commune dont le développement est étroitement lié à celui de l'hypercentre de Liège, la politique d'aménagement du territoire doit être un levier pour concilier « densification intelligente » et « espaces publics de qualité ».

Notre Commune souffre à l'heure actuelle d'un paradoxe constitué par la précarité de sa population et par l'augmentation des prix de l'immobilier sans précédent atteignant des prix similaires aux communes les plus riches. Ce caractère est renforcé par le peu de disponibilité en terrains bâtissables qui favorise davantage la hausse des prix et, de facto, freine l'accès à un logement décent pour la tranche moyenne de la population. Dès lors, les sociétés immobilières extérieures à la Commune représente un nouveau type de propriétaire dans notre Commune. Cette configuration entraîne la hausse des prix des loyers qui se voit, néanmoins, équilibrée par les 14,6 % des ménages qui vivent dans un logement public.

L'axe fondamental du Logement à Saint-Nicolas constitué par la Commune, le CPAS, l'Agence Immobilière Sociale « Aux Portes de Liège » et la SLSP doit être renforcé afin de mener une politique Logement cohérente dans ses objectifs et ses actions.

En conséquence, il conviendra d'empêcher la fuite des ménages moyens vers les villages périurbains, de mettre en place des incitants pour accueillir de jeunes ménages, de concevoir et maintenir les infrastructures qui permettent l'accueil des personnes du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge et ce, dans le but de pérenniser le mécanisme de redistribution des richesses.

#### **OBJECTIFS :**

##### **1) Dynamiser les filières de logement existantes**

Notre Commune compte 4 acteurs publics actifs dans le secteur du Logement :

- La SLSP « Habitations sociales de Saint-Nicolas » qui possède un parc de logements publics très importants (1484 logements). Depuis 2013, le nombre de demandes de logements publics semble stabilisé à hauteur de 490 demandes par an représentant un tiers du parc actif. Cette forte demande permanente entraîne la construction de nouveaux logements publics qui s'ajoute au taux d'inoccupation de 2,02 % à savoir, approximativement 30 logements publics inexploités en cours de rénovation ;
- L' AIS « Aux portes de Liège » qui gère 52 logements dont 46 sont en location et 6 sont en phase transitoire ;
- Le CPAS ne possède pas de logements d'insertion ni de logements d'urgence ;
- La commune de Saint-Nicolas qui possède 6 logements d'urgence.

Chaque acteur partageant le même objectif, à savoir, un logement décent pour chaque ménage, la création d'une synergie avec ces 4 acteurs permettra une meilleure répartition de l'effort et des résultats plus cohérent sur le territoire de Saint-Nicolas.

## **2) Augmenter l'offre de logements**

Une véritable dynamique du logement doit être mise en place, pour ce faire divers outils mis en place par le législateur seront levés.

Parmi ceux-ci, la prise en gestion volontaire constitue un outil clé permettant de réintroduire dans le circuit locatif des logements vacants, et de sensibiliser les propriétaires à confier des logements en gestion à l'Agence Immobilière Sociale « Aux Portes de Liège ».

La constatation et l'inventaire des logements inoccupés seront dès lors poursuivis. Dans ce cadre, des synergies devront être développées avec cet opérateur, le CPAS et le Service Logement afin de voir attribuer les logements en bonne intelligence sociale.

La lutte contre les logements inoccupés n'est pas une nouveauté et doit être poursuivie. Ainsi, au regard du manque criant de logements en Région Wallonne, aucun moyen ne sera négligé pour remettre dans le circuit locatif, ou acquisitif, les habitations inoccupées.

A cet égard, un travail en amont avec les propriétaires des logements inoccupés devra être poursuivi afin d'en connaître les raisons les inciter à remettre leur bien dans le marché immobilier notamment via une information accrue sur les aides régionales en la matière et, les opportunités que peuvent présenter une mise en gestion volontaire auprès de l'agence immobilière sociale, à défaut de réactions, la mise sous gestion unilatérale sera envisagée.

Le droit à un logement décent constitue un droit fondamental de la personne humaine.

Dans ce cadre, le travail de contrôle sur la salubrité des logements sera intensifié de même que la lutte contre les marchands de sommeil. Pour faciliter l'identification des logements problématiques, le partage d'informations sera accru entre les Services Population, la Police locale, le CPAS, le Service Logement et la SLSP.

Cette Cellule Logement devra, dans ce cadre, jouer un rôle de coordination avec les services extérieurs à l'Administration communale (Police, CPAS, AIS et SLSP). Cette coordination permet le partage d'informations, d'identifier les logements problématiques, ainsi que d'assurer un suivi des actions suite à un arrêté d'insalubrité, d'inhabilité.

## **3) STOP béton**

Saint-Nicolas est la commune la plus densément peuplée de Wallonie comptant 3 544 habitants par kilomètre.

Paradoxalement, la densification à outrance ne permet cependant pas de baisser les prix du marché et génère d'autres problèmes (mobilité, stationnement, égouttages,...) Au contraire, elle est un terrain propice au développement de marchands de Sommeil qui louent des biens de tailles moyennes à un trop grand nombre de personnes.

Actuellement, les dossiers d'urbanismes sont donc analysés en fonction du seul CoDT et de l'ancien Règlement sur les bâtisses de Saint-Nicolas. La mise en place d'outils modernes tel qu'un schéma de développement territorial ainsi que d'un plan de mobilité permettra à Saint-Nicolas d'orienter l'aménagement de son territoire sur une nouvelle voie dans laquelle le frein du tout au béton pourra prendre place.

Le Service Urbanisme apparaîtra alors comme le régulateur du logement de qualité dans un environnement de qualité.

#### **4) Valoriser un habitat de haute qualité environnementale :**

En signant la convention des maires, Saint-Nicolas s'est engagée à réduire de 40% les émissions de CO<sub>2</sub> à l'échelle de son territoire d'ici 2030. Le secteur du logement représente 30% de ces émissions.

Notre priorité sera donc la création d'un guichet logement et énergie, qui permettra, avec l'aide du service urbanisme, de guider et de conseiller les candidats bâtisseurs ou rénovateurs, lors de tous travaux permettant d'améliorer la durabilité du bâti et d'en réduire les dépenses énergétiques.

Le conseiller en énergie guidera également les citoyens à l'application des normes PEB (isolation, ventilation, ...) lors de l'introduction d'un permis de rénovation ou d'urbanisme et informera sur toutes les formes de prime octroyées en matière d'énergie ou de logement.

La précarité énergétique sera également aux centres de nos attentions. Selon le baromètre énergétique de la fondation du roi Baudouin, plus d'un belge sur 5 éprouve des difficultés à se chauffer. En matière de logement, les résultats confirment que les locataires sont nettement plus touchés par la précarité énergétique. Ce baromètre met également en évidence le lien existant entre l'état de dégradation du logement et le fait d'être en précarité énergétique. Une attention particulière sera donc donnée lors de l'examen de demandes de division de logement quant aux mesures prises pour l'isolation et les moyens de chauffer ces logements (des charges d'urbanisme pouvant dans certains cas être imposées).

Le CPAS joue également un rôle central sur l'accès au chauffage dans l'accompagnement des personnes précarisées. Une collaboration étroite entre les Conseillers en énergie doit être mise en place pour dégager une aide cohérente et structurée. .

En conclusion, notre volonté est d'apporter une réponse dans les limites légales et financières dont nous disposons aux enjeux que sont notamment l'augmentation et le vieillissement de la population, la transition énergétique, la précarité d'une partie de notre population, la transition énergétique qui nécessite la mise à disposition de logements publics ou loyers adaptés sur notre territoire.

La poursuite de cette volonté d'améliorer l'accès et la qualité des logements pour tous devra se faire en appréhendant les objectifs transversaux que sont la mobilité, la solidarité, l'offre de services de qualité à toute la population.

\*\*\*\*\*

#### **Questions orales**



**Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE** explique : " Nous constatons avec plaisir que de nombreux travaux sont entrepris à Saint-Nicolas avec notamment la rénovation des trottoirs. Néanmoins, après discussion avec les riverains, nous souhaitons relayer les questions suivantes. Sur l'organisation des travaux : les travaux rues Kennedy, Martin Luther King, Collectivité et Bons Buveurs ont une durée annoncée de 3 mois. La chaussée est couverte d'une épaisse couche de poussière qui envahit intérieur des maisons, façades et voitures lors de chaque passage de véhicule. Notre question : l'entreprise n'est-elle pas sensée garder propre la chaussée pendant toute la durée des travaux pour générer le moins de nuisance possible pour les riverains ? Si cela est prévu dans le cahier des charges, la commune peut-elle le rappeler ? Si ce n'est pas prévu, la commune pourrait-elle prévoir un nettoyage régulier de la chaussée ? "

**Monsieur l'Echevin J. AVRIL** explique que dans la charte signée par l'entrepreneur, celui-ci s'oblige au balayage des voiries en travaux afin d'en assurer la propreté. Une propreté toutefois relative, puisque la plupart des chantiers engendrent la poussière par temps sec et la boue par temps de pluie. Quoi qu'il en soit, un suivi sérieux de cet aspect sera demandé à l'entrepreneur.

**Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE** évoque la finalité des travaux : " Pour ces mêmes endroits mais aussi rues du Centre, Nicolay, et toutes les rues qui feront l'objet de travaux : lors du conseil communal du 29 avril 2019 nous avons voté à la majorité, l'intégration d'aménagements de pistes cyclables lors de travaux. Nous osons espérer qu'un marquage au sol et des aménagement cyclables sont prévus lors de tous travaux. Si ce n'est pas le cas le texte prévoit que ce soit dûment justifié. Lors de la campagne des communales, Ecolo a pu identifier que la vitesse excessive des véhicules surtout en soirée et la nuit était une nuisance importante pour nos concitoyens. De nouveau, en plus des aménagements pour la mobilité douce, des aménagements visant à réduire la vitesse et éventuellement une mise en zone 30, sont-ils prévus et budgétés lors des travaux de réfection de voirie ? Enfin, nous revenons avec ce leitmotiv tant la politique de mobilité est structurante : rappelons que Saint-Nicolas fait partie des 10% de commune qui ne dispose pas (encore) de CCATM. Ne pensez-vous pas qu'il serait temps de mettre en place une CCATM afin de faire participer au mieux les citoyens, véritables experts de leur différents lieu de vie à l'aménagement de leur commune? Celle-ci pourrait être mise sur pied dès cette année, pour construire le Plan communal de mobilité qui doit naître l'an prochain. "

**Monsieur l'Echevin J. AVRIL** explique que concernant l'aménagement de pistes cyclables, il convient de s'assurer que les dimensions des voiries permettent leur aménagement. Aux abords de l'Athénée Royal Paul Brusson, le tracé de pistes cyclables est à l'étude. Concernant l'extension des zones 30, chaque proposition en ce sens doit être correctement analysée. Concernant la CCATM, sa mise en place est bien programmée.

**Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE** explique : " Dans la commune ces dernières semaines, de nombreux arbres ont été abattus : au cimetière de Montegnée, place Vandervelde, avenue des Platane Pouvez-vous veiller à replanter ? Pour exemple, la plantation d'arbres le long de voiries est-elle à l'étude ? Cela permettrait également de diminuer la réverbération du bitume et aurait un impact positif lors des vagues de chaleur. "

**Monsieur l'Echevin A. MATHY** explique que le cimetière Bonne-Fortune sera replanté dès octobre – période propice aux plantations – avec des essences indigènes, garantes de bio-diversité.

**Monsieur l'Echevin P. CECCATO** rappelle que la commune ne pouvait empêcher l'abattage des arbres de la place Emile Vandervelde par Fluxys, cet abattage répondant à une obligation et à un impératif de sécurité. En effet, la proximité d'arbres à hautes tiges – en raison de l'important développement racinaire de ceux-ci – est potentiellement dangereuse pour l'intégrité des conduites de gaz haute pression, avec, en cas de dommage et s'agissant de gaz, les conséquences que l'on imagine. Pour cet abattage, Fluxys a dédommagé la commune et la somme reçue pourra être utilisée pour le remplacement d'arbres malades et autres plantations lors d'aménagements.

**Monsieur l'Echevin J. AVRIL** ajoute qu'en ce sens, de nouveaux aménagements, intégrant des cars-ports végétalisés sont à l'étude.

**Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE** explique : " Nous avons fait le constat, comme d'autres groupes ont pu le relayer également, de dégradations à la plaine du Bonnet. Pouvez-vous svp nous assurer d'une remise à neuf rapide dans l'intérêt et la sécurité de nos différents usagers, enfants et parents ? Nous tenons des photos à votre disposition si nécessaire. "

**Monsieur l'Echevin A. MATHY** explique que cette problématique est bien connue mais qu'il s'agit de procéder à une remise à neuf globale et durable, en ne se contentant pas de réparations ponctuelles, trop souvent provisoires. Il convient de remarquer, une fois de plus, que l'incivilité de quelques uns pénalise l'ensemble de la collectivité et ici nos enfants en particulier.

**Madame la Conseillère S. BURLET** demande s'il ne conviendrait pas d'appliquer le principe un arbre planté pour un arbre abattu. **Monsieur l'Echevin P. CECCATO** rappelle qu'à l'issue de la journée de l'arbre, les surplus sont utilisés sur l'entité et que le rapport abattage-plantation est largement en faveur de cette dernière sur l'entité. **Madame la Conseillère S. BURLET** demande qui est habilité à prendre en charge les dégâts occasionnés lors de travaux – des fissures par exemple – notamment place Emile Vandervelde et rue F. Nicolay ? **Madame la Présidente V. MAES** et **Monsieur l'Echevin J. AVRIL** expliquent qu'il s'agit pour les victimes de dégâts de s'identifier auprès de l'entrepreneur en charge de ces chantiers, lequel est chargé de restituer le bien en l'état. **Madame la Conseillère S. BURLET** demande où seront installés les modules de psychomotricité. **Monsieur l'Echevin A. MATHY** explique que ceux-ci seront notamment installé

sur la plaine Astérix.

**Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET** désire revenir sur la problématique de l'abattage d'arbres, notamment dans la rue W. Ferrant, où après un abattage, bien que les souches demeurent et donnent naissance à des rejets, le sol se laisse aller. Ne pourrait-on réaménager ce site en y replantant des essences plus modestes ? Concernant les espaces verts du Bonnet, ceux-ci sont peu plantés, ne pourrait-on y envisager la plantation d'arbres fruitiers ou autres ? **Monsieur l'Echevin P. CECCATO** explique que sur le site du Bonnet, sa partie cuvette est spontanément totalement arborée. Mais à cet endroit comme en d'autres – par exemple sur le site de la Maison des Terrils – certains n'hésitent pas à vandaliser les arbres fraîchement plantés.

**Madame la Conseillère S. BURLET** demande si les chemins existants préalablement aux terrils peuvent être réaménagés. **Monsieur l'Echevin J. AVRIL** explique que ces chemins ont été ensevelis par l'expansion des terrils, le tracé d'aucuns n'existant plus du tout.

\*\*\*\*\*

**Madame la Présidente V. MAES** remercie le public présent et l'invite à quitter la salle avant de prononcer le huis-clos.